

# Conseil de développement

## PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT GRESIVAUDAN

Compte-rendu de la réunion du 23 avril 2009 à Sainte Marie d'Alloix

### Présents :

Mathieu ANTOINE, Nicolas AMODIO, Bernard MATHIEU, François BOUSSON, Jean BILLET, Olivier TURQUIN, Véronique PEYRACHE GADEAU, Roger BABOUD BESSE, Andrée BELLON, Jacques METRAL, Michelle ROUSSET, Pierre BOULIER, Claude GAULIARD, François PETIT, Alain PONCET MONTANGE, Olivier PRACHE, Jean Claude BRUYERE, Christian ROULET, Henri WEISBUCH, Bertrand CHRISTIAN, Colette GROSSIORD, Pierre HAMBURGER, Monique TRUMAUT, Marie José STUTZ

### Excusés :

Laurence BELLICARD (Vice – Présidente Déléguée au Contrat de Pays, Jacques MOUTON, Laura PINSON, Manon TARTERET, Sofian ELOUARDANI, Bernard BOURGEOIS, Simone CHABERT

### Présents sans voix délibérative :

Albret ANDREYON (Vice – Président Associé au Conseil de développement), David SAVOYE (Animateur CD)

### Rédaction :

Marie José STUTZ, Olivier TURQUIN

### Rappel de l'ordre du jour :

Cette plénière avait pour objectif de **dégager ensemble une vision partagée du DD** en s'appuyant sur la mise en commun des perceptions de chacun. La réflexion s'est élaborée dans une alternance de travaux en petits groupes (tablés de 6 personnes) et de mises en commun en grand groupe. Elle s'est déroulée en trois temps :

- Le développement durable, pour moi, qu'est-ce que c'est ?
- Un partage d'expériences
- Quels enjeux pour le Grésivaudan ?

## 1. Le développement durable, pour moi, qu'est-ce que c'est ?

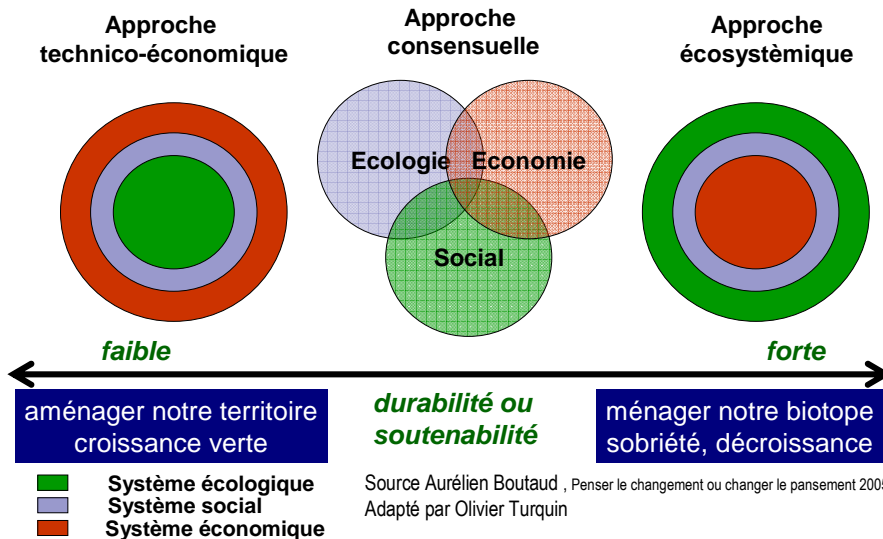
Une visée fondamentale s'est dégagée des échanges: Le développement durable vise l'**humanisation**, le respect de l'homme et de la planète. C'est une exigence de **solidarité** dans l'espace et le temps.

Le développement durable implique une **approche globale et transversale**, attentive à la complexité et aux conséquences de tout choix notamment sur la santé et les conditions de vie des générations futures. Il nécessite des règles et des limites, une **gouvernance** qui articule le local et le global ainsi que la **participation de tous**. Il appelle des changements de comportements. Il passe par une gestion rigoureuse et frugale des espaces et des ressources, par une diminution et une meilleure gestion des déchets, par le développement des énergies nouvelles, d'une agriculture de qualité, ....

- *Placée dans le préambule de la Constitution, la charte de l'environnement consacre la définition du développement durable adoptée par les 154 pays signataires de la Déclaration de Rio en 1992, selon laquelle « les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ». L'article 6 reconnaît que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».*
-

# Conseil de développement

## Différentes approches du développement durable



*Cependant, le concept de développement durable est élastique. Une multiplicité d'acteurs de toute nature se le sont approprié à leur façon : entreprises, associations, collectivités, citoyens.... Selon les interprétations, il se décline avec différents degrés de durabilité depuis la durabilité dite « faible » donnant la priorité à l'économique jusqu'à une durabilité « forte » qui donne la priorité à la préservation de l'écosystème en passant par une approche « consensuelle » qui cherche à concilier économie, social et écologie.*

## 2. Partage d'expériences :

En petit groupe : chacun a pu évoquer une action de développement durable, individuelle ou collective qui a retenu son attention.

- Evaluation de la performance énergétique d'une entreprise
- Adduction d'eau potable en R D Congo
- Economies d'eau (chasses d'eau, récupération, ...)
- Covoiturage
- Association citoyenne pour une « sobriété heureuse »
- Mise en place de circuits courts entre producteurs et consommateurs
- AMAP
- Tri sélectif et recyclage
- Logements passifs
- Utilisation de matériaux sains (chanvre, laine, bois, ...)
- ....

Quelques pistes de réflexion ont retenu particulièrement l'attention:

- Le partage des expériences facilite les **changements de comportement**.
- La prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques conduisent à des changements de comportement et à des prises de conscience en cascade. Par exemple, lorsqu'un changement de comportement fait réaliser des économies, que faire de ces économies ? Les garder pour soi ou les utiliser pour **soutenir des projets de solidarité** ?
- La performance environnementale d'une entreprise demande de **définir des critères pertinents par secteur d'activité** (déplacements des salariés, choix de conditionnement, communication, stimulation des fournisseurs, ...).
- Compétitivité et développement durable ne sont pas incompatibles mais aujourd'hui, la prise en compte de la **performance environnementale d'une entreprise** peut pénaliser ses résultats. Comment transformer une démarche vertueuse du point de vue environnemental en un plus économique ?
- En agriculture, les productions intensives liées à la prime, soulèvent la question des **enjeux sanitaires** (pesticides, ...).
- Aujourd'hui, on sait définir la taille d'une exploitation pour qu'elle soit viable et créatrice d'emploi dans des productions de qualité.
- Les **circuits courts** sont aujourd'hui valorisés. S'ils ont des aspects positifs, les circuits courts ont aussi leurs limites : à quelles conditions permettent-ils des emplois viables et non précaires ? Comment allier circuit court et exigence de qualité ? Pour être durables, des circuits courts doivent répondre à certaines

## Conseil de développement

exigences et à des conditions de transparence. Leur regroupement en réseau facilite cette prise en compte.

- Concernant les déchets, le tri sélectif se développe et s'améliore mais comment **diminuer** la quantité de déchets, développer le **réusage**, le **recyclage** ?

### 3. Quels enjeux pour le Grésivaudan ?

Dans une perspective de développement durable, Qu'est-ce qu'on souhaiterait promouvoir ou éviter, aujourd'hui pour Le Grésivaudan ?

- Réinvestir les économies réalisées dans la solidarité serait un signe fort. Solidarité locale et/ou solidarité internationale ?
- Etablir des ponts entre le local et le global.
- Considérer l'impact sur la planète à l'échelle de 50 ans et repérer, dans le Grésivaudan, les actions qui ont beaucoup d'impact. Dans cette perspective, la solidarité internationale est incontournable
- Stimuler les entreprises du territoire pour leur permettre de conjuguer contraintes économiques et impact environnemental.
- Prendre en compte les enjeux alimentaires : on ne produit dans le Grésivaudan que 10% de ce que l'on consomme.
- Considérer l'agriculture sous l'angle écologique et sanitaire.
- Susciter et soutenir les changements de comportement, individuels ou collectifs, nécessaires à un développement durable.

### Informations

- **Grille Développement Durable** : Une grille d'analyse élaborée par la Région et retravaillée par le CDPG a permis de passer les actions du CDDRA au crible du développement durable. Cette grille d'analyse, en cours de réécriture, pour une adaptation à l'ensemble des actions de la communauté de communes vous sera communiquée prochainement.
- **Evaluation du contrat en COPIL élargi vendredi 24** : Le cabinet d'étude LDA a été mandaté pour une évaluation du CDDRA en vue de la préparation d'un avenant pour la dernière étape du contrat en cours et la préparation d'un nouveau contrat pour les 5 ans à venir. Le groupe évaluation du CDPG a été invité à se joindre à ce travail.
- **Avis sur l'avenant** : Le Conseil de développement est tenu d'émettre un avis sur l'avenant au contrat. La préparation de cet avis se fera en **CA, le 5 mai prochain**. Un écho du travail des commissions sera nécessaire. Les compte rendus écrits des référents seront nécessaires. (CF. document référent sur le site). La Charte et le contrat en cours sont aussi accessibles sur le site.
- **Plénière extraordinaire le 14 mai pour validation de l'avis**
- **Grand chantier Lyon-Turin** : Des instances de concertation doivent se mettre en place dans le cadre du grand chantier Lyon-Turin :
  - Un Comité départemental de concertation dans chacun des deux départements (Savoie et Isère)
  - Des comités sectoriels de concertation dans chacun des « bassins de vie »La représentation du CD est sollicitée au niveau du Comité départemental.  
Le CD doit-il s'impliquer et si oui, qui et comment ?
- **Pour toutes informations, agenda, documents .... consulter :**

**[cdgresivaudan.fr](http://cdgresivaudan.fr)**

La prochaine plénière aura lieu le **jeudi 14 mai à 20h30** au Centre de Loisirs Intercommunal de ST Maximin. Un avis sera formalisé concernant le projet d'avenant au Contrat de Pays.